



ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025





ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers :

État de la situation financière	1
État de l'évolution des actifs nets	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes jointes aux états financiers	5



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Patinage Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Patinage Canada (l'entité), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.n.l. / s.r.l. c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 23 mai 2025

PATINAGE CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

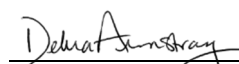
		2025	2024
Actifs			
Actif à court terme			
Encaisse		1 786 975 \$	1 055 984 \$
Comptes débiteurs	Note 14	1 268 965	6 824 628
Charges payées d'avance		302 633	563 692
Fonds en fiducie des patineurs de Patinage Canada	Note 3	–	51
		3 358 573	8 444 355
Placements	Note 4	32 345 747	30 189 416
Collections	Note 5	1 377 950	1 377 950
Immobilisations	Note 6	1 031 974	941 057
		38 114 244 \$	40 952 778 \$

Passifs et actifs nets

Passif à court terme			
Comptes créditeurs et passifs courus	Note 7	1 832 634 \$	5 483 368 \$
Revenus reportés	Note 9	94 332	167 431
Fonds en fiducie des patineurs de Patinage Canada	Note 3	–	51
		1 926 966	5 650 850
Actifs nets			
	Note 11		
Non affecté		13 598 493	32 688 231
Affecté d'origine interne		20 000 000	–
Investis dans des immobilisations et collections		2 409 924	2 319 007
Affecté d'origine externe		–	115 829
Fonds de dotation		178 861	178 861
		36 187 278	35 301 928
Engagements	Note 12		
Éventualités	Note 13		
		38 114 244 \$	40 952 778 \$

Les notes jointes aux états financiers en font partie intégrante.


Karen Butcher, présidente


Debra Armstrong, directrice générale

PATINAGE CANADA

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	Solde, à l'ouverture de l'exercice	Revenus nets de de l'exercice	Virements à (de) catégories des actifs nets	Solde, à la clôture de l'exercice
Non affecté	32 688 231 \$	910 262 \$	(20 000 000)\$	13 598 493 \$
Affecté d'origine interne	—	—	20 000 000	20 000 000
Investis dans des immobilisations et collections	2 319 007	90 917	—	2 409 924
Affecté d'origine externe	115 829	(115 829)	—	—
Fonds de dotation	178 861	—	—	178 861
	35 301 928 \$	885 350 \$	— \$	36 187 278 \$

Les notes jointes aux états financiers en font partie intégrante.

PATINAGE CANADA

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

		2025	2024
Revenus			
Frais d'adhésion		12 463 725 \$	11 556 445 \$
Frais d'évaluation		1 230 012	1 148 808
Événements		2 239 961	2 494 449
Marchandises		121 251	131 801
Subventions gouvernementales et autres		2 680 698	2 641 654
Commandites	Note 10	264 253	337 429
Sport sécuritaire		1 084 407	1 034 917
Autres		571 443	432 026
Championnats du monde de patinage artistique de l'UIP 2024		–	14 869 265
		20 655 750	34 646 794
Dépenses			
Paiements aux sections	Note 1	6 505 699	5 849 517
Subventions aux athlètes		728 426	694 812
Événements		3 902 221	3 645 283
Publicité		55 339	86 055
Frais d'investissement et frais bancaires		293 425	308 662
Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel		4 409 411	4 329 896
Honoraires professionnels et services contractuels		2 532 895	2 154 765
Installations		698 147	691 752
Frais de déplacement et d'hébergement		2 409 978	2 420 010
Technologie et abonnements		362 939	301 049
Frais de bureau		49 373	45 771
Général		182 183	205 043
Amortissement d'immobilisations		66 839	110 561
Championnats du monde de patinage artistique de l'UIP 2024		–	11 357 228
		22 196 875	32 200 404
Revenus (pertes) net(te)s des résultats			
		(1 541 125)	2 446 390
Revenus de placement			
	Note 4	2 426 475	3 403 101
Revenus nets de l'exercice			
		885 350 \$	5 849 491 \$

Les notes jointes aux états financiers en font partie intégrante.

PATINAGE CANADA

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie fourni par (utilisé dans)		
Activités de fonctionnement		
Revenus nets de l'exercice	885 350 \$	5 849 491 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	66 839	110 561
Évolution de la juste valeur des placements	(1 799 159)	(2 927 887)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Variation des comptes débiteurs	5 555 663	(5 273 120)
Variation des charges payées d'avance	261 059	562 017
Variation des comptes créditeurs et passifs courus	(3 650 734)	3 458 881
Variation des revenus reportés	(73 099)	(761 924)
	1 245 919	1 018 019
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(357 172)	(219 687)
Achat d'immobilisations	(157 756)	(503 914)
	(514 928)	(723 601)
Évolution nette de la trésorerie pour l'exercice	730 991	294 418
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 055 984	761 566
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 786 975 \$	1 055 984 \$

Les notes jointes aux états financiers en font partie intégrante.

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

1. But de l'Association :

Patinage Canada (« l'Association ») constitue l'organisme dirigeant national du patinage et a pour objectif de développer, de réglementer et de promouvoir le patinage au Canada. Les clubs de patinage sanctionnés, les écoles de patinage et les entraîneurs professionnels certifiés sont membres de Patinage Canada.

L'Association est constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Association est une association canadienne enregistrée de sport amateur aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu et est autorisée à délivrer des reçus de dons.

Les organisations sportives provinciales et territoriales responsables de promouvoir le patinage dans leur province, qui sont désignées sous le nom de « sections », sont des organisations autonomes, constituées distinctement en sociétés et ne sont pas incluses dans les présents états financiers. Patinage Canada perçoit des frais d'adhésion auprès de ses membres et verse aux Sections la part qui leur revient, laquelle est comptabilisée à titre de charge des paiements aux Sections.

2. Principales méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Constatation des revenus :

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des contributions pour les organismes sans but lucratif.

Les contributions affectées d'origine externe, notamment certaines subventions gouvernementales et autres, sont reportées et comptabilisées comme revenu pour la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont comptabilisées comme revenu à leur réception ou au moment où elles devraient être reçues si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus au titre des subventions gouvernementales et autres, qui sont obtenus par l'entremise de contrats liés à des livrables précis, sont comptabilisés sous réserve de l'achèvement des livrables, comme il est précisé dans les accords contractuels.

Les revenus provenant des frais d'adhésion, des frais liés au sport sécuritaire et des frais d'évaluation sont comptabilisés à titre de revenus dans la période de réception ou la période où ils sont débitables.

Le revenu au titre du parrainage est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée de l'accord connexe. Le revenu au titre des marchandises est comptabilisé dans la période où il est réalisé.

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite) :

a) Constatation des revenus (suite) :

Le revenu au titre des événements, y compris le revenu des Championnats du monde de patinage artistique 2025, est comptabilisé au cours de l'exercice où survient l'événement et où les livrables s'y rattachant sont terminés.

Les biens et services contribués sont inscrits à la juste valeur en vigueur au moment de la réception si la valeur peut raisonnablement être estimée et si les biens et services en cause avaient autrement été achetés. Ces états financiers ne tiennent pas compte de la valeur associée aux nombreuses heures contribuées par les bénévoles pour aider l'Association à fournir ses services.

Les contributions affectées à des fins de dotation sont comptabilisées comme des augmentations directes des actifs nets au cours de la période de réception.

Le revenu au titre des intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dividendes sont comptabilisés à la date de versement des dividendes. Les gains ou les pertes sur la cession des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Tous les revenus au titre des placements, y compris les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les placements, sont comptabilisés dans l'état des résultats.

b) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur à la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ensuite évalués au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de les comptabiliser à leur juste valeur. L'Association a choisi de comptabiliser ses investissements à leur juste valeur.

Les ventes et les achats de placements sont comptabilisés à la date de l'opération. Les frais de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués par la suite à leur juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés sur les coûts d'acquisition et de financement. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers sont évalués à l'égard des indicateurs de dépréciation sur une base annuelle à la fin de l'exercice. S'il y a présence d'un indicateur de dépréciation, l'Association détermine s'il y a un changement défavorable important du montant prévu ou du moment des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. En cas de changement défavorable important des flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite au plus élevé de la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif financier ou le montant que l'Association s'attend à réaliser en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et les circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une perte de valeur sera inversée dans la mesure de l'amélioration, sans dépasser la charge de dépréciation initiale.

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite) :

c) Conversion des devises :

Les opérations en devises sont initialement enregistrées au taux de change en vigueur à la date de conversion. Par la suite, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les autres actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments figurant dans l'état des résultats à l'étude sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes associés à la conversion des devises sont inclus dans l'état des résultats.

d) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, de la façon qui suit :

Actif	Taux
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Matériel de compétition	5 ans
Système de bases de données	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	15 ans

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ou pénalité et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est de 90 jours ou moins.

f) Collections :

Les collections sont comptabilisées au coût, soit le prix d'achat des objets acquis ou la juste valeur des objets reçus au moment de la réception. La collection de l'Association ne constitue pas un bien amortissable. La collection est composée d'œuvres d'art et d'autres biens similaires qui ont une importance historique pour le patinage artistique au Canada. La collection est conservée à des fins d'exposition et d'éducation.

En ce qui concerne les objets reçus, la juste valeur est comptabilisée comme une augmentation directe des actifs nets. Lorsqu'un objet est acheté pour les collections et que le prix d'achat est nettement inférieur à la juste valeur, la différence entre la contrepartie payée et la juste valeur est comptabilisée comme une contribution.

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux normes de comptabilité canadiennes régissant les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les sommes déclarées d'actifs et de passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les sommes déclarées de revenus et de dépenses au cours de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont examinées chaque année et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers au cours de la période au cours de laquelle ils sont connus.

3. Fonds en fiducie des patineurs :

L'Association administre des fonds en fiducie au nom de certains patineurs qui ont obtenu de l'argent de contrats de commandite, d'endossement de matériel, de publicité, de participation à des compétitions et d'autres activités. Aucun frais d'administration n'a été imputé pour ce service. Ces fonds sont enregistrés en tant que fonds en fiducie et passifs de fiducie, étant donné que l'Association n'a pas droit de propriété à l'égard de ces actifs, mais est uniquement chargée de les administrer au nom des patineurs.

4. Placements :

a) Soldes des placements :

Les placements comprennent les suivants :

31 mars 2025	Coût	Juste valeur
Trésorerie	16 881 418 \$	16 881 418 \$
Obligations de sociétés – canadiennes	1 816 489	1 796 250
Obligations de sociétés – internationales	2 122 431	1 979 219
Obligations du gouvernement – canadien	3 256 711	3 196 152
Actions – canadiennes	3 818 341	4 598 022
Actions – internationales	1 421 125	1 652 083
Actions – américaines	1 957 890	2 192 926
Intérêts débitables	49 677	49 677
	31 324 082 \$	32 345 747 \$

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

4. Placements (suite) :

a) Soldes des placements (suite) :

31 mars 2024	Coût	Juste valeur
Trésorerie	2 689 743 \$	2 689 743 \$
Obligations de sociétés – canadiennes	1 835 913	1 688 925
Obligations de sociétés – internationales	3 020 552	2 732 876
Obligations du gouvernement – canadien	3 634 504	3 327 962
Actions – canadiennes	9 322 004	11 244 707
Actions – internationales	2 988 871	3 598 022
Actions – américaines	3 591 047	4 860 707
Intérêts débitables	46 474	46 474
	27 129 108 \$	30 189 416 \$

Les portefeuilles de placements sont gérés par des gestionnaires de placements conformément aux énoncés écrits de politique de placement approuvés par le conseil d'administration.

Les placements à revenu fixe sont composés d'obligations du gouvernement du Canada et de sociétés de classe « BBB » ou plus. Les obligations portent intérêt à des taux fixes allant de 1,75 % à 6,35 % (1,25 % à 6,35 % en 2024) et sont assorties d'échéances allant de 2025 à 2052 (2024 à 2052 en 2024).

b) Revenus de placement :

Les revenus de placement comprennent les éléments suivants :

	2025	2024
Intérêts et dividendes	627 316 \$	475 215 \$
Évolution de la juste valeur des placements	1 799 159	2 927 886
	2 426 475 \$	3 403 101 \$

5. Collections :

Au cours de l'exercice, un ajout de néant \$ (154 900 \$ en 2024) a été fait à la collection. œuvres

	2025	2024
Œuvres d'art et autres actifs similaires	1 377 950 \$	1 377 950 \$

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

6. Immobilisations :

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	39 431 \$	17 396 \$	22 035 \$	29 057 \$
Matériel de compétition	69 138	51 148	17 990	29 307
Système de bases de données	—	—	—	19 501
Matériel de bureau	14 182	7 615	6 567	9 695
Améliorations locatives	62 674	56 406	6 268	12 535
Projet de transformation numérique	661 089	7 870	653 219	—
TEC	325 895	—	325 895	840 962
	1 172 409 \$	140 435 \$	1 031 974 \$	941 057 \$

Le coût et l'amortissement cumulé pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 s'élevaient à 1 529 415 \$ et 588 358 \$, respectivement. Au cours de l'exercice, l'Association a radié 514 762 \$ (147 144 \$ en 2024) d'immobilisations entièrement amorties.

Les travaux en cours se rapportent au projet de Musée virtuel 68 453 \$ (110 642 \$ en 2024) qui devrait être achevé au cours du prochain exercice. Au cours de l'année, le Projet de transformation numérique était disponible pour une utilisation active et le coût de 661 089 \$ a été transféré au Projet de transformation numérique.

7. Remises gouvernementales :

Des remises gouvernementales de néant \$ (néant \$ en 2024) sont comprises dans les comptes créditeurs et les passifs courus.

8. Facilités de crédit :

L'Association bénéficie d'un emprunt d'exploitation de 4 000 000 \$ à intérêt variable correspondant au taux préférentiel + 0,5 %. Les placements servent de garantie pour cette facilité et un solde d'au moins 8 000 000 \$ doit être maintenu. Au 31 mars 2025, la ligne de crédit n'a pas été utilisée (non utilisée au 31 mars 2024).

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

9. Revenus reportés :

Les revenus reportés comprennent les montants reçus à l'avance relativement aux commandites, aux événements ainsi qu'aux contributions affectées reçues du gouvernement et d'autres bailleurs de fonds qui sont reportés jusqu'à ce que la dépense connexe soit engagée. Le solde du revenu reporté de l'Association se compose des éléments suivants :

	2025	2024
Événements	23 400 \$	68 181 \$
Gouvernance	4 265	24 250
Commandites	66 667	75 000
	94 332 \$	167 431 \$

10. Biens et services contribués :

Au cours de l'exercice, l'Association a reçu des biens et services contribués dont la juste valeur s'établit à 16 192 \$ (176 500 \$ en 2024). Ces biens et services contribués découlent surtout de la commandite d'une vaste gamme d'activités associées aux compétitions de l'Association et sont inclus dans l'état des résultats. Les biens et services contribués sont inclus dans la ligne du revenu au titre des événements de l'état des résultats.

11. Actifs nets :

a) Actifs nets non affectés

L'objectif global de l'Association en ce qui concerne ses actifs nets non affectés est d'assurer la stabilité de la prestation des programmes et des services permanents, de financer les initiatives stratégiques et d'atténuer l'incidence financière des risques sur ses activités et l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

b) Affecté d'origine interne :

L'Association gère son actif net en établissant des fonds de réserve à même son actif net affecté à l'interne et en limitant les sommes contenues dans ces fonds au financement d'initiatives stratégiques et d'éventualités. Les fonds de réserve sont établis et gérés conformément aux principes fondamentaux en matière de prudence financière, de transparence et de responsabilisation, de gestion des risques, d'efficacité et d'efficience et de stabilité financière afin de protéger les intérêts de l'Association. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de l'utilisation des fonds de réserve.

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

11. Actifs nets (suite) :

b) Affecté d'origine interne (suite) :

L'Association dispose des fonds de réserve suivants :

(i) Fonds de réserve pour éventualités

Le fonds de réserve pour éventualités est établi pour protéger l'Association contre les pertes de revenus importantes imprévues ou les répercussions sur ses activités, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de financement gouvernemental ou de produits de commandites, ou une diminution importante du nombre de membres. Le plafond cible du fonds est de 13 millions de dollars. Le conseil d'administration a autorisé l'établissement de ce fonds et le transfert de 13 millions de dollars en mars 2025.

(ii) Fonds de réserve pour litiges

Le fonds de réserve pour litiges est établi afin de protéger l'Association contre les coûts qui découleraient de litiges potentiels. Le plafond cible du fonds est de 3 millions de dollars. Le conseil d'administration a autorisé l'établissement de ce fonds et le transfert de 3 millions de dollars en mars 2025.

(iii) Fonds de réserve pour pertes opérationnelles

Le fonds de réserve pour pertes opérationnelles est établi pour couvrir les déficits opérationnels prévus découlant des activités et des événements essentiels. Le plafond cible du fonds est de 1 million de dollars. Le conseil d'administration a autorisé l'établissement de ce fonds et le transfert de 1 million de dollars en mars 2025.

(iv) Fonds de réserve stratégique en matière de progrès technologiques

Le fonds de réserve stratégique en matière de progrès technologiques est établi pour financer les coûts à venir et permanents liés aux progrès technologiques que prévoit réaliser l'Association. Le plafond cible du fonds est de 3 millions de dollars. Le conseil d'administration a autorisé l'établissement de ce fonds et le transfert de 3 millions de dollars en mars 2025.

c) Affecté d'origine externe – Fonds Elvis Stojko :

Le fonds Elvis Stojko a été dissous en juin 2024 et l'intégralité des fonds restants totalisant 115 829 \$ a été versée à Elvis Stojko.

d) Dotation :

À titre de fonds de dotation, seuls les produits de placement sur le capital peuvent être distribués et le capital doit être conservé.

Le Fonds Stewart G. Esdaile rend compte des activités associées à l'octroi de prix annuels à certains patineurs choisis des clubs de patinage de la région d'Ottawa-Gatineau qui ont participé aux championnats canadiens précédents dans les catégories Novice ou Junior. Au cours de l'exercice, des prix totalisant 2 200 \$ (1 801 \$ en 2024) ont été distribués par le Fonds.

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

11. Actifs nets (suite) :

d) Dotation (suite) :

Le Fonds de la succession de Paul Giesinger rend compte des activités associées à la remise d'un prix annuel au Championnat des femmes de niveau novice et au Championnat des hommes de niveau novice aux Championnats canadiens. Au cours de l'année, un prix annuel de 2 000 \$ (2 000 \$ en 2024) a été distribué à même le Fonds.

12. Engagements :

L'Association s'est engagée en vertu de baux de location de bureaux jusqu'au 31 mars 2026. Les paiements annuels minimums sont de 510 602 \$.

13. Éventualités :

a) Affaires juridiques et litiges :

L'Association intervient dans des litiges et demandes éventuels ou en instance qui surviennent dans le cours normal des activités. De l'avis de la direction, une estimation du passif potentiel découlant de ces demandes ne peut être faite, mais tout passif pouvant découler de telles éventualités n'aurait pas d'effet défavorable important sur les états financiers de l'Association. Les pertes, le cas échéant, découlant de ces affaires seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont réglées.

b) Contributions gouvernementales :

Les contributions gouvernementales sont assujetties à des conditions concernant la dépense des fonds. Les documents comptables de l'Association peuvent faire l'objet d'une vérification par les agences subventionnaires afin d'identifier les cas, s'il y a lieu, où les montants imputés aux projets n'ont pas été conformes aux modalités convenues et qui, par conséquent, seraient remboursables à l'agence subventionnaire.

De plus, les agences subventionnaires peuvent exiger le remboursement de toute partie des subventions si l'Association ne dépense pas tous les fonds avancés ou ne respecte pas les jalons de rendement définis précis dans l'accord de contribution.

Aucune agence subventionnaire n'a exigé de remboursement. Les rajustements apportés aux états financiers à la suite de ces vérifications seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont connus.

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

14. Risques financiers :

L'Association est exposée aux risques suivants par l'entremise de ses instruments financiers.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'Association est exposée au risque de crédit en raison de ses comptes débiteurs et de ses placements. L'exposition au crédit est réduite au minimum en traitant avec des contreparties solvables comme les gouvernements canadiens et les sociétés ouvertes. Les placements sont gérés en vertu d'une politique de placement approuvée par le conseil d'administration, comme il est communiqué à la note 4.

L'Association évalue, de façon continue, les comptes débiteurs et prévoit tout montant qui n'est pas recouvrable dans une provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, l'Association a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 7 324 \$ (11 004 \$ en 2024), qui est déduite du solde des comptes débiteurs.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'Association soit incapable de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant continuellement ses flux de trésorerie d'exploitation et ses investissements et en préparant des prévisions financières selon divers scénarios. L'Association croit disposer de ressources financières suffisantes pour s'acquitter de ses obligations au cours du prochain exercice et au-delà.

c) Risque du marché :

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des cours du marché. Le risque du marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

i) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du taux de change. L'Association est exposée au risque de change découlant de ses trésoreries et de ses placements libellés en dollars américains. À la fin de l'exercice, l'Association détenait 56 978 \$ (73 219 \$ en 2024) en trésoreries et 2 892 158 \$ (6 395 514 \$ en 2024) en placements libellés en dollars américains.

PATINAGE CANADA

Notes jointes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

14. Risques financiers (suite) :

c) Risque du marché (suite) :

ii) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements à revenu fixe, comme il est communiqué à la note 4.

iii) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs pertinents à tous les investissements sur le marché. L'Association est exposée à d'autres risques de prix en ce qui concerne ses placements en actions, comme il est communiqué à la note 4.

Ces risques ont augmenté au cours de l'exercice 2025 en raison de l'inflation, des taux d'intérêt et des fluctuations des prix du marché. La direction croit que ses risques financiers sont atténués de façon appropriée et qu'ils ne représentent pas un risque important pour les activités de l'Association. Aucun changement significatif n'a été apporté aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour gérer ces risques financiers au cours de l'exercice.